

Le mardi 21 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Cerema devient un établissement public partagé entre l'État et les collectivités

Un nouveau statut pour faire du Cerema le bras armé de l'adaptation au changement climatique dans les territoires

Publié au Journal officiel du 17 juin 2022, le [décret d'application de l'article 159 de la loi 3Ds](#) du 21 février 2022, **marque une nouvelle étape dans l'évolution du Cerema. Il consacre sa position d'expert de référence en matière de transition écologique et de cohésion territoriale et ouvre une voie nouvelle dans la relation entre l'Etat et les Collectivités territoriales avec la création du premier établissement public à pilotage partagé.**

Les collectivités territoriales et leurs groupements, acteurs clés de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, pourront désormais **se saisir pleinement des ressources du Cerema et mobiliser plus facilement son expertise** et accéder aux solutions innovantes qu'il développe.

Selon Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines et présidente du Conseil d'administration du Cerema : « *Pour réussir la transition écologique et climatique, tous les territoires et toutes les collectivités doivent avoir accès à une ingénierie technique complexe. Les élus locaux ont besoin d'être accompagnés par un partenaire fiable, de haut niveau d'expertise, qui comprend nos problématiques, nos enjeux et sait nous apporter des réponses concrètes et opérationnelles* ».

Cette ouverture plus large aux collectivités concrétisée par l'inscription dans la loi, à l'initiative du Gouvernement, de la création d'**un établissement d'un statut inédit**, s'inscrit logiquement dans l'évolution de l'établissement, qui franchit aujourd'hui une nouvelle étape.

Grâce à un système d'adhésion, les collectivités qui le souhaitent pourront désormais :

- intégrer la **gouvernance** du Cerema. Elles auront ainsi la possibilité **d'influer sur les offres et les orientations stratégiques et opérationnelles** de l'établissement,
- bénéficier d'un **accès simplifié** aux prestations du Cerema par simple voie conventionnelle, **hors mise en concurrence, dans le cadre de quasi-régie**,
- disposer d'une relation privilégiée avec un réseau d'experts et l'ensemble des équipes du Cerema pour un conseil rapide et sur-mesure.

En termes de calendrier, une **campagne d'information** auprès des collectivités et associations d'élus et de techniciens sera lancée dès le mois de juillet. L'**adhésion** des collectivités et de leurs groupements pourra intervenir à compter d'octobre 2022, le conseil d'administration devant adopter ses conditions, pour une entrée effective au sein des nouvelles instances du Cerema au premier trimestre 2023.

Pour Pascal Berteaud, directeur général du Cerema : « *La transformation de l'établissement est une démarche inédite en France. Aux côtés, de l'Etat, des collectivités et des autres acteurs de l'expertise, le nouveau Cerema va contribuer à la culture de l'ingénierie dans nos territoires* ».

[Pour en savoir plus](#)

Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses 6 domaines de compétences sont l'expertise et l'ingénierie territoriale, le bâtiment, la mobilité, les infrastructures de transport, l'environnement & les risques naturels et la mer & le littoral.

Convaincu de la richesse du mode collaboratif, le Cerema a créé [Expertises.Territoires](#), réseau professionnel dont l'objectif est de contribuer à l'adaptation au changement climatique dans les territoires grâce à la mise à disposition d'espaces de travail pour co-construire de nouvelles solutions, alliant plusieurs expertises (techniques, juridiques, financières, comportementales...)

CONTACT PRESSE

Cerema - Géraldine Squenel, Directrice de la communication corporate
geraldine.squenel@cerema.fr - 06 12 73 55 56